

Image not found or type unknown



## SVP devons nous préciser les travaux avant de signer le compromis

Par **coraliedu25**, le **23/12/2013** à **17:35**

J'aimerais savoir si nous sommes dans l'obligation de parler de nos désir de travaux à l'agence immobilière avant de signer le compromis ?

Car j'ai signer pour l'achat d'un appartement d'une valeur de 50000 e , hors avec les travaux que je comptais faire la somme s eleve à 137000 e , donc le crédit à était refuser mais l'agence me dit ne pas être concerner par les travaux donc de re faire un prêt à la somme indiqué dans le compromis.